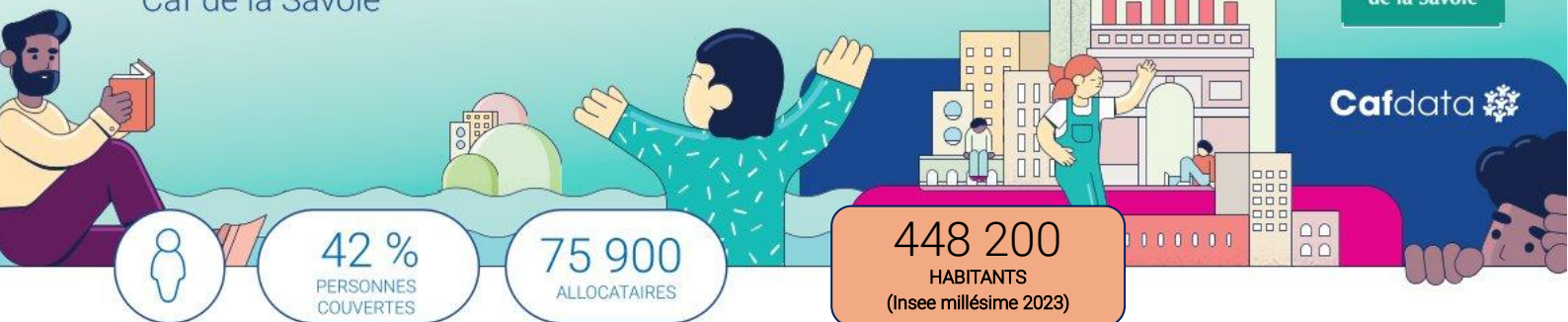


Portrait social

Caf de la Savoie



Cafdata



En Savoie, en juin 2025, **187 700 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 29 % à 48 % selon les communautés de communes.

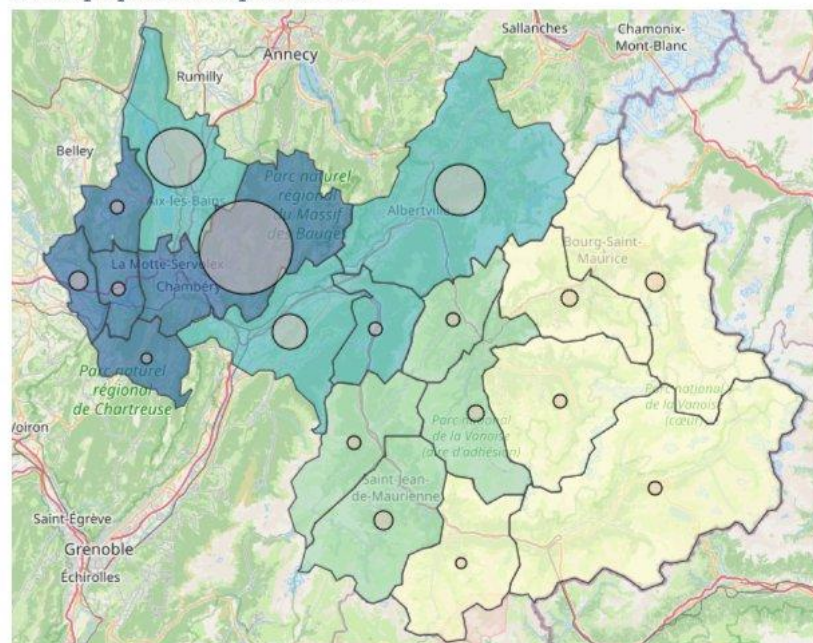
Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles allocataires avec enfants (53 % en Savoie, 48 % au niveau national). Parmi ces familles allocataires, un peu plus d'un quart sont monoparentales (un tiers au niveau national).

4 000 étudiants bénéficient d'une aide de la Caf, soit 5 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 8 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (13 % au niveau national).

19 600 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €. **Dans ces foyers précaires vivent 19 000 enfants.**

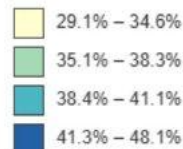
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de Rentrée Scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Savoie



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



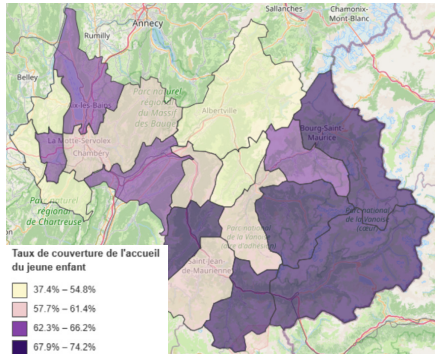
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

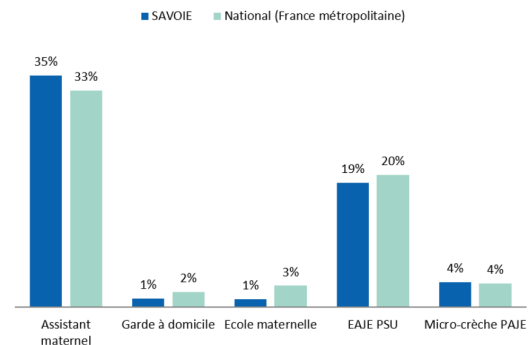


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee(RP), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

La Caf de la Savoie soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2023, **7 800 places sont disponibles pour les familles**. La Savoie propose **60 places pour 100 enfants**, dont 35 par des assistants maternels.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (RP), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et micro-crèches s'élève à 2 900, soit 23 % des enfants de moins de 3 ans. Les places PSU représentent 31 % de l'offre d'accueil et les places PAJE 6 %.

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance).

PSU : Prestation de Service Unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

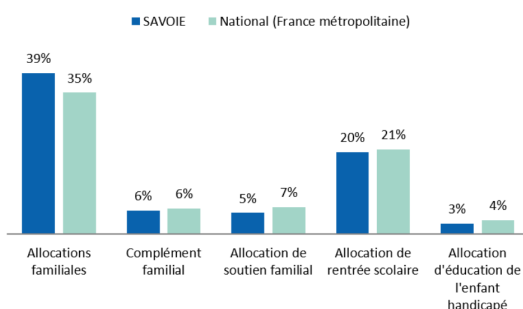
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

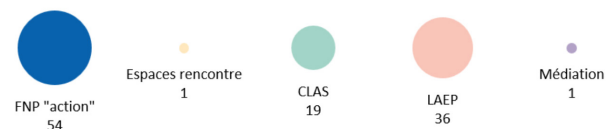
Proportion d'allocataires bénéficiaires de ces prestations



Source : Caf juin 2025

- 39 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial.
- 20 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.
- 5 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

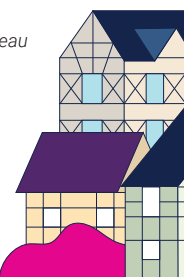
CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.

FNP « action » : Fonds National Parentalité, volet action : ex-REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents)

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants-Parents

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

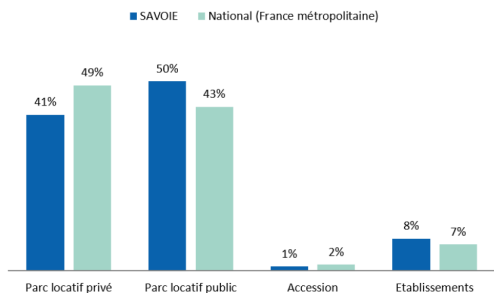




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Répartition des bénéficiaires Allocations Logement par type de parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, **26 900** foyers savoyards reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **49 400 personnes**, soit **11 % de la population** totale du département. La Savoie se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (50 % en Savoie, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Savoie	National (France métropolitaine)
parc Locatif Privé	213 €	243 €
parc Locatif Public	213 €	237 €
Accédants	176 €	188 €
Établissement	234 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Excepté pour les établissements, les montants moyens d'aide au logement sont inférieurs en Savoie par rapport à la moyenne nationale, notamment -30 € dans le parc privé. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de vie plus élevé dans le département.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **5 900 foyers** sur le territoire savoyard pour 11 300 personnes couvertes, soit un taux de couverture de 6 % (12 % au niveau national).
- **24 400 allocataires** savoyards bénéficiaires de la Prime d'Activité pour 43 600 personnes couvertes, soit un taux de couverture de 23 % (28 % au niveau national).

Le cumul RSA-PPA concerne 3 600 personnes soit 1 700 foyers allocataires savoyards en 2025.

7 300 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). 52 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (58 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

5 900
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

61 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

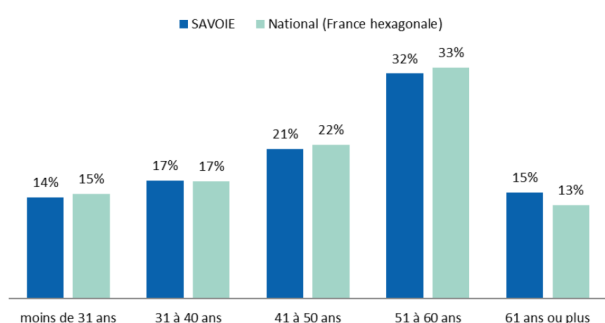
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



7 300 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés en Savoie en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 5,7 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 788 € (827 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

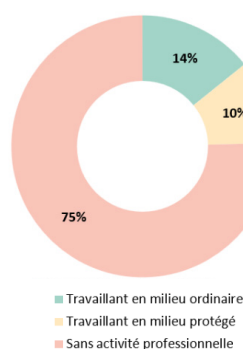
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **87 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfants à charge (85 % au niveau national).
- **53 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au niveau national).

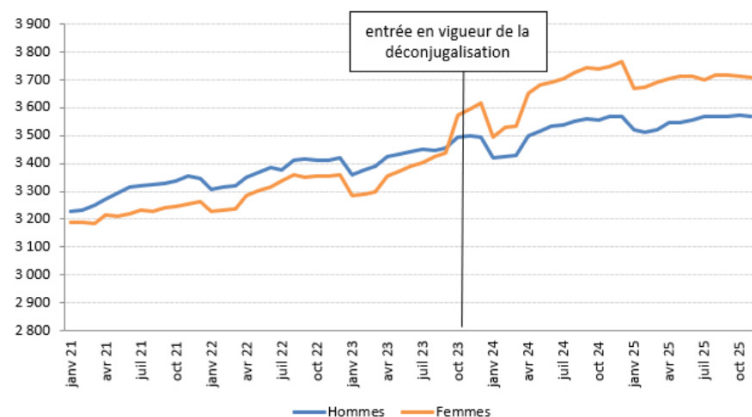
Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

48 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (42 % au niveau national). Bien que **75 %** des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes ...)

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

La réforme appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couple*, un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas le droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

* 24 % des allocataires AAH du département sont en couple.